

De l'Espagne au Chili, l'épuisement des transitions « pactées » vers la démocratie

PAR FABIEN ESCALONA

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 19 NOVEMBRE 2019

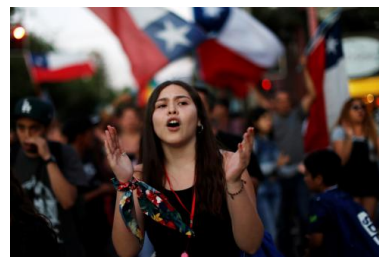


Plusieurs milliers de personnes manifestant pour et contre l'indépendance de la Catalogne, le 29 septembre 2018. © Reuters/Jon Nazca

Consenties et négociées par les élites autoritaires, les transitions vers la démocratie ont étouffé des contradictions qui se réveillent aujourd'hui. Instruit par l'expérience espagnole, le clan Pinochet a particulièrement verrouillé le régime chilien, d'où la revendication actuelle d'un changement de Constitution.

Parmi les États dont les peuples se soulèvent pour plus de démocratie et de justice, l'Espagne et le Chili partagent un point commun qui interpelle. Ces deux pays, dont le passé dictatorial est encore récent, ont accompli des transitions dites « pactées » vers un État de droit et un régime d'élections libres et pluralistes – le premier entre 1975 et 1982, le second entre 1988 et 1990. Le passage de l'autoritarisme à la démocratie libérale a été *consenti* par les élites de l'ancien régime, qui l'ont *négocié* avec les forces de l'opposition.

Ces modalités de transition ont longtemps été considérées comme une grande réussite, dans la mesure où les nouveaux régimes se sont établis dans des conditions pacifiques, alors que les capacités de répression des dictatures restaient fortes. De surcroît, l'Espagne et son ancienne colonie ont été perçues comme des pôles de prospérité et de stabilité dans leurs régions respectives, du moins jusqu'aux années 2010. Durant la décennie qui vient de s'écouler, cependant, la légitimité et l'architecture de ces deux démocraties « pactées » ont été remises en cause par de nombreux segments mobilisés de la population.



Au Chili, les manifestants poussent le gouvernement à évoquer une nouvelle Constitution. © Reuters/Jorge Silva

De l'occupation de la Puerta del Sol à Madrid par les Indignés en 2011 jusqu'à l'irruption d'**activistes sans leaders** dans les rues de Barcelone le mois dernier ; des mouvements étudiants de 2006 et 2011 au Chili jusqu'au **mouvement inédit de révolte** initié le 18 octobre, les protagonistes de ces contestations ne sont pas tant recrutés parmi les nostalgiques de la **République espagnole** et de la présidence socialiste de **Salvador Allende**, que dans les rangs d'une jeunesse peu encombrée par ces références, mais ne s'attaquant pas moins aux fondements de l'ordre politique en vigueur.

Il y a manifestement quelque chose de pourri au royaume de la transition, mais quoi ? La réponse tient dans le mélange détonnant qui s'est constitué, au fil des années, entre des contradictions étouffées qui se sont réveillées à la faveur de la crise, des luttes de « perdants » ou de « vaincus » qui n'ont en fait jamais cessé et l'arrivée de nouvelles générations aux aspirations bridées, mais débarrassées du fardeau de la peur.

Franquisme et pinochétisme

Les différences entre les cas espagnol et chilien sont nombreuses, à commencer par le contexte dans lequel sont apparus les régimes autoritaires, et le type de domination qu'ils ont mis en place. Celui de Franco a duré quatre décennies entières, à la suite d'une guerre civile de trois années (1936-1939). Celui de Pinochet

a duré moins de vingt ans, après un coup d'État ayant aboli les libertés publiques et politiques en quelques jours du mois de septembre 1973.



Franco (à gauche) et Pinochet (à droite).

La junte militaire chilienne a été à l'avant-poste de la révolution néolibérale qui s'est étendue au reste du monde capitaliste dans le dernier tiers du XX^e siècle. Sa politique économique a été conçue par des responsables formés au sein des milieux académiques qui légitimaient ce nouveau paradigme favorable aux détenteurs privés de capitaux. Par contraste, le régime franquiste ne s'est intégré que tardivement dans les circuits internationaux du capitalisme. L'autarcie économique, quoique abandonnée à la fin des années 1950, était loin d'être considérée comme un pis-aller, dans la mesure où elle correspondait à une vision traditionaliste de la société.

Dans cette veine réactionnaire, la guerre civile espagnole a également revêtu les habits d'une guerre de religion, le camp franquiste ayant été animé par un véritable « esprit de croisade ». L'historienne **Mercedes Yusta** souligne qu'« aussi bien pendant qu'après la guerre, l'Église catholique devint un pilier fondamental du nouvel ordre, qui se caractérisa par un catholicisme orthodoxe à outrance ». Ce ne fut pas le cas pour la dictature chilienne, le facteur religieux n'ayant pas été crucial dans les motivations de ses dirigeants, ni dans leurs stratégies de légitimation auprès de la société. Au contraire, l'Église catholique a protégé des persécutés politiques et soutenu des familles de disparus.

Les franquistes ont en outre mené une guerre contre les séparatismes basque et catalan, réglant par les armes une opposition de longue durée entre le régime centralisateur castillan et la périphérie pyrénéenne. *A contrario*, la prise de pouvoir de Pinochet ne s'est accompagnée d'aucun conflit territorial significatif, l'État-nation chilien ayant été construit de manière centralisée dès l'indépendance du pays.

On retrouve toutefois clairement, comme ressort commun aux deux dictatures, l'urgence d'écraser le camp des « rouges », considérés comme des menaces pour la propriété privée et les privilèges afférents, et dont les projets devaient être contrecarrés coûte que coûte. Le bastion catalan, dernier à tomber face au franquisme, ne doit d'ailleurs pas être réduit à une pure question territoriale : il fut aussi le théâtre de velléités autogestionnaires et anticléricales radicales.

On retrouve par ailleurs, à la fin des deux régimes, ce fameux principe d'une transition « pactée », dont les termes apparaissent aujourd'hui anachroniques par rapport à l'état des sociétés. Comme si les conflits mis sous silence, non ravivés ou évités, ne pouvaient plus être tus ni contenus.

En Espagne, la question catalane concentre un blocage impossible à régler dans le cadre actuel. Au Chili, l'évolution globale du régime reste tout aussi incertaine, mais à partir d'une persistance autoritariste encore plus flagrante. Il faut y voir une double influence de la transition espagnole : du côté de l'opposition démocratique, un encouragement à la même attitude conciliatrice ; mais du côté du clan Pinochet, un effort de verrouillage institutionnel bien plus redoutable que celui des élites franquistes.

Le « modèle » de la transition espagnole

Chronologiquement, qu'il s'agisse de la sortie « pactée » de l'autoritarisme ou de la crise du modèle transitionnel, l'Espagne a été précurseur.

À la mort de Franco en novembre 1975, les « familles » qui composaient son régime étaient déjà divisées depuis longtemps quant à l'avenir d'un régime peu institutionnalisé, en proie à des difficultés multiples : le retrait du soutien de l'Église,

la désaffection de certains milieux d'affaires, la conflictualité croissante des relations industrielles, la contestation universitaire, ou encore la montée du terrorisme séparatiste. Les élites franquistes pouvaient toutefois compter sur la loyauté de l'appareil d'État et des forces de répression, notamment l'armée (dont des officiers, au Portugal, avaient au contraire lancé un véritable processus révolutionnaire **l'année précédente**).

À partir de l'été 1976, c'est un homme que personne n'attendait dans ce rôle, le chef de gouvernement **Adolfo Suárez**, qui a mis son habileté politique au service d'un atterrissage en douceur du régime autoritaire sur les terres étrangères du pluralisme politique. Avec l'appui du roi Juan Carlos, lequel était également chef des armées, il est parvenu à circonvier la faction « immobiliste » du régime et à faire acter le principe de l'élection libre d'un Parlement chargé d'élaborer une nouvelle Constitution. Il s'est ensuite tourné vers l'opposition démocratique, afin d'obtenir sa participation à ce processus de réforme du régime « par en haut », couronné par l'approbation par référendum du texte constitutionnel, le 6 décembre 1978.



Adolfo Suárez. © Reuters

Les partis d'opposition en question, notamment de gauche, ont sacrifié beaucoup de préférences et de mots d'ordre au cours de cette transition « pactée ». L'idée longtemps caressée d'une « rupture démocratique » a été abandonnée, de même que celle d'un référendum pour restaurer la République contre la monarchie. Felipe González, alors jeune patron des socialistes espagnols, a confié à ses proches que, parfois, « l'attitude la plus révolutionnaire consistait à être modéré ». Une voie plus conflictuelle aurait pu être choisie, en jouant sur le désir et le besoin de Suárez d'apparaître comme un démocrate crédible sur la scène internationale, mais elle a été jugée trop hasardeuse. À cet égard, l'historienne **Sophie Baby** rappelle que « la

menace d'un putsch militaire, mené par les généraux les plus conservateurs [...], fut constamment présente et fortement inhibitrice » pour ceux qui négociaient la transition.

Pour **reprendre les termes** des politistes José María Maravall Herrero et Julián Santamaría Ossorio, la transition s'est donc caractérisée à la fois par la « discontinuité politique » d'un régime qui ne reposait plus sur les mêmes principes de légitimation et par la « continuité légale » du cadre franquiste dans lequel le processus s'est déroulé. Il en est résulté le maintien, avec de nombreuses garanties, de la classe politique issue du régime dictatorial.

De fait, l'amnistie qui accompagnait la transition a bénéficié non seulement aux victimes de la répression politique, mais à ses auteurs. Les élites franquistes se sont vu garantir une impunité rêvée, en plus de la possibilité préservée d'occuper les plus hauts échelons de l'administration, de la justice et de l'armée. Sous couvert de réconciliation, une relégation mémorielle des crimes de la dictature s'est opérée, qui a aussi concerné les souffrances des vaincus. Des acteurs associatifs ont longtemps bataillé en vain contre ce déficit de vérité et de reconnaissance. Ce n'est que depuis la loi de 2007 sur la « mémoire historique », jusqu'à la récente **exhumation du corps de Franco**, qu'ils ont fini par obtenir des résultats politiques au niveau national, même si le chemin reste long.

Comme **le racontent** les journalistes Pauline Perrenot et Vladimir Slonska-Malvaud, ce réexamen critique de la complaisance nationale pour le passé dictatorial « doit beaucoup à un renouvellement générationnel ». Le fait de n'avoir pas vécu le traumatisme de la répression, de même que la volonté de savoir ce qui a été autant occulté par le régime actuel, ont libéré des revendications de justice par rapport à un passé où bourreaux et victimes semblent avoir été mis sur un pied d'équivalence, quand les rôles n'ont pas été simplement inversés. « Le franquisme a inculqué au plus profond de l'âme des Espagnols l'idée que la République était la cause de la guerre civile », expliquait Stéphane Michonneau dans **une de nos**

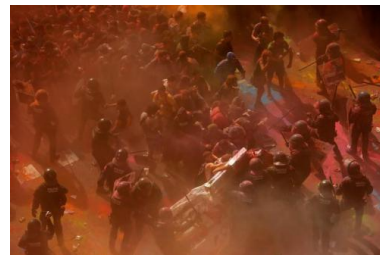
émissions, ajoutant : « *Quarante ans après la mort de Franco, on commence en Espagne à ne plus avoir peur.* »

Le poids des nouvelles générations n'est pas visible que dans la contestation mémorielle de la transition. Il se retrouve dans les dynamiques contestataires suscitées par la grande crise économique et sociale des années 2010. Cherchant à offrir un débouché politique aux Indignés et aux marées citoyennes, les dirigeants de Podemos ont explicitement ciblé, à l'époque, les élites socialistes et conservatrices de la transition comme les responsables d'un modèle économique qui s'est révélé inégalitaire et insoutenable.

Il est à noter qu'en amont du moment constituant de 1978, Suárez avait négocié le ralliement de toute la gauche politique et syndicale au « *pacte de la Moncloa* ». Son contenu allait à l'encontre de la combativité du mouvement ouvrier, l'un des plus revendicatifs et contestataires d'Europe à l'époque : frein aux évolutions salariales, réduction de la dépense publique, restriction du crédit, pression fiscale accrue... Le tout dans le cadre d'une économie capitaliste qui allait bientôt intégrer, sous un gouvernement socialiste, une Union européenne elle-même en train de sanctuariser la compétition marchande et la liberté du capital. La gauche a donc contribué à éviter la conflictualité sociale du processus de transition.

La jeunesse est aussi présente en masse dans la vive contestation du rôle de l'État dans la crise catalane, dont **la montée de l'extrême droite de Vox** constitue une conséquence sinistre. Là encore, le pays bute sur un legs problématique de la transition, pendant laquelle la question territoriale a été l'une des plus épineuses. Il a fallu plusieurs années pour faire aboutir l'État des autonomies, les derniers statuts régionaux ayant été adoptés en 1983. Le modèle territorial s'est finalement révélé hybride, avec des compétences variables et inégales selon les communautés autonomes, ce qui n'a pas suffi à régler la vieille question territoriale.

C'est sur ce front que se cristallisent aujourd'hui des interprétations incompatibles de la transition : là où les élites qui en sont issues l'estiment achevée, des contre-élites, en particulier catalanes, la souhaiteraient évolutive.



Plusieurs milliers de personnes manifestant pour et contre l'indépendance de la Catalogne, le 29 septembre 2018. © Reuters/Jon Nazca

Alors qu'un statut accordant davantage d'autonomie à la Catalogne a été négocié durant les années 2000, le tribunal constitutionnel en a rejeté des dispositions clés en 2010. La décision a coïncidé avec la diffusion violente de la crise immobilière dans la région, suivie de coupes drastiques dans les budgets sociaux, d'où le réveil d'un **indépendantisme de gauche** dynamique. Et en octobre dernier, ce sont **les peines prononcées** contre des dirigeants catalans, coupables d'avoir organisé un référendum et fait voter au Parlement l'indépendance de la communauté autonome, qui ont nourri des marches et des manifestations de rue s'achevant parfois dans la violence.

Aux yeux des manifestants, l'attitude répressive et non conciliatrice de l'État central, quelle que soit la majorité aux Cortes, témoigne de la résurgence d'« *habitus antidémocratiques* » que la transition n'a pas permis d'éliminer. Pour les responsables nationaux, en revanche, satisfaire leurs demandes ferait planer une menace sur l'architecture institutionnelle bâtie il y a 40 ans.

La rigidité de l'État espagnol et l'accumulation de frustrations côté catalan, redoublées par la crise économique, ont ainsi abouti à une situation bloquée. Les acteurs en présence sont condamnés à voir leurs préférences triompher, ou être niées avec brutalité, sans que des solutions médianes semblent viables. Les alternatives au statu quo débordent en tout cas du cadre de la transition, qu'il s'agisse de l'option d'un référendum (ouvrant la possibilité du séparatisme),

du fantasme d'une re-centralisation autoritaire (se traduisant par le rapatriement des compétences des communautés autonomes à Madrid), ou de l'hypothèse d'un État fédéral plurinational.

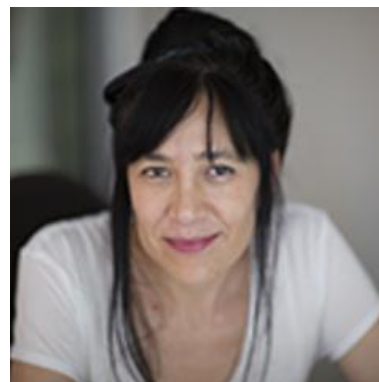
Dans les champs mémoriel, socio-économique comme institutionnel, le legs de la transition « *pactée* » apparaît décidément obsolète, masquant de plus en plus mal ses biais envers une lecture tronquée du passé, un ordre social ménageant les privilégiés et une nostalgie unitaire de la nation espagnole. Le « *récit canonique de la transition* », pour reprendre les termes de Sophie Baby, n'a pas seulement été démonté par des courants critiques de l'historiographie espagnole : il se fracasse désormais sur des faits bien contemporains.

Au Chili, « le niveau de résilience autoritaire est très élevé »

Dans le cas chilien, la permanence de structures d'ancien régime et l'occultation de la mémoire et des intérêts des vaincus s'avèrent encore plus flagrantes. Pour le comprendre, il faut souligner que la transition accomplie au Chili n'a pas été accompagnée d'une véritable refondation constitutionnelle. Ce n'est pas un hasard si la revendication d'une nouvelle loi fondamentale a très vite surgi au cœur de la révolte en cours, au point que le président de droite Sebastián Piñera s'est déclaré ouvert à **la fabrique d'une nouvelle Constitution**, avant que les principaux partis du Parlement ne se mettent d'accord sur **le principe d'un référendum** en avril 2020.

Contrairement au régime franquiste, celui de Pinochet s'était fortement institutionnalisé grâce à la Constitution de 1980, pensée pour survivre au-delà du régime militaire, une fois réalisé le transfert du pouvoir aux civils (dès 1988, soit huit ans plus tard). Dans le contexte chilien où le légalisme avait caractérisé l'essentiel de la vie politique du pays depuis l'indépendance, il existait des pressions endogènes à la rédaction d'un tel texte. Mais on peut aussi faire l'hypothèse que le « modèle » de la transition espagnole a singulièrement influencé les acteurs chiliens.

La chose est assez évidente pour les socialistes chiliens, dont certains se sont exilés en Espagne après le coup d'État de 1973 et ont suivi l'ascension au pouvoir du PSOE de Felipe Gonzáles. Face à des élites autoritaires encore plus cohésives, ils ont estimé qu'il valait mieux s'inscrire dans les rails institutionnels du régime, en s'alliant aux démocrates-chrétiens (ceux qui avaient été rebutés par l'expérience de l'Unité populaire sous Allende).



Paola Diaz. © DR

« Il y a eu une circulation de “l'ingénierie politique” de la transition, confirme la chercheuse **Paola Diaz** à Mediapart. Elle a eu pour prix l'absence de travail de mémoire. Les social-démocraties des deux pays l'ont acceptée, en participant à une “démocratie d'accord” entre élites, qui laissait également intacts les fondamentaux de l'ordre économique en vigueur. »

« Cette circulation s'est aussi faite à droite, nous fait remarquer Francisca Herrera Crisan, historienne de formation. **Jaime Guzmán**, qui a été la plume de la Constitution de 1980, a observé l'évolution du régime politique de Franco. Il a appris de ses erreurs pour façonner un modèle parfait. » De fait, on ne saurait exagérer le degré de continuité entre l'ère Pinochet et l'ère démocratique.

Professeur en civilisation hispano-américaine, **Franck Gaudichaud** insiste auprès de Mediapart sur « le niveau très élevé de résilience autoritaire » au Chili. « Le pays est un cas extrême de persistance du modèle socio-économique mis en place par la dictature. L'ordre néolibéral était un élément central de la négociation : on ne pouvait pas y toucher, ce que les acteurs démocratiques ont bien intégré, voire théorisé. »

Le système de retraite et le système éducatif, aujourd'hui les objets d'une vive contestation populaire, font partie de cet héritage. Plus largement, la Constitution de 1980, quoique amendée pour y intégrer les libertés civiles et le pluralisme politique, a gravé dans le marbre l'idée d'un « *État subsidiaire* », altérant le moins possible les intérêts du secteur privé et des plus fortunés. Selon Gaudichaud, « *le résultat est une cohésion très élevée des classes dominantes au Chili. Sept familles monopolisent une grande partie des secteurs essentiels de l'économie et 1 % des plus riches possèdent l'équivalent d'un tiers de la richesse nationale. De même, l'essentiel des médias est concentré dans deux groupes privés.* »

La constitutionnalisation du néolibéralisme a couronné le travail d'adaptation de la junte au choc économique très grave subi par le pays en 1975, auquel elle a répondu par des choix austéritaires et une politique structurelle de privatisation et de libéralisation économique.

Pour le chercheur Francisco E. Gonzalez, auteur de *Dual Transitions from Authoritarian Rule*, ce tournant n'était pas un simple renversement conjoncturel. Il a représenté la défaite durable d'une autre économie politique, fondée sur l'intervention publique et l'industrialisation par substitution aux importations. Les grands conglomerats extravertis et la technocratie associée à la junte militaire ont été les gagnants d'un nouvel ordre économique évacué du champ de la délibération politique, selon la doctrine officielle d'une démocratie « *protégée* », « *sous tutelle* ».

La rigidité de l'État espagnol sur la question territoriale, où toutes les options « décentes » pour les indépendantistes ont été bouchées, trouve ainsi son pendant dans la rigidité de l'État chilien vis-à-vis des revendications socio-économiques. Même lorsque celles-ci étaient peu nombreuses, leur expression se faisait tout de même sur le mode de confrontations violentes avec les pouvoirs publics, ce qui ne s'est pas démenti avec l'explosion des dernières semaines. Les universitaires Mauro Basaure et Alfredo Joignant **interprètent le phénomène** comme la

conséquence d'une « *capacité défailante* » des acteurs institutionnels classiques d'accueillir et gérer pacifiquement ce type de conflictualité.

La remise en cause d'une démocratie limitée

La répression elle-même renvoie aux « enclaves autoritaires » qui ont persisté dans la Constitution de 1980, en dépit de révisions successives. L'état d'urgence, auquel a recouru le président pendant les premiers jours de l'explosion sociale, fait ainsi partie des états d'exception qui restent encore beaucoup à la main du chef de l'État, et se révèlent « *très militarisés* », en dépit d'une « *absence notable de contrôle juridictionnel* », ainsi que le soulignait la juriste Carolina Cerda-Guzman **dans un article** publié l'an dernier.

De façon générale, les militaires ont su préserver leur impunité (une amnistie a été promulguée dès 1978), leurs privilèges économiques et leur position institutionnelle (rappelons que Pinochet, une fois écarté du pouvoir à la suite du **référendum perdu de 1988**, est resté chef des armées pendant dix ans). Il s'agit d'une différence importante avec le cas espagnol, dans lequel l'armée a été progressivement mise au pas par le pouvoir civil, avec l'aide du monarque. L'épisode du putsch raté de février 1981 a révélé la faiblesse des plus nostalgiques de l'ordre ancien en son sein et encouragé un ménage dans la hiérarchie militaire et une professionnalisation de l'armée les années suivantes.



Franck Gaudichaud. © Mediapart

L'impact de la crise économique sur les nouvelles générations d'étudiants et de jeunes actifs suffit-il à expliquer le mouvement actuel, et sa montée en généralité contestataire ? Pour Gaudichaud, l'arrestation de Pinochet à Londres en 1998, à la suite d'un mandat d'arrêt international du juge Baltasar

Garzón, « a enfoncé un premier coin dans l'hégémonie du consensus ». Les luttes sociales ont ensuite repris en vitalité au mitan des années 2000, dont les lycéens et les étudiants ont effectivement été des fers de lance, sur fond de scandales de corruption récurrents.

Pour Paola Diaz, il s'est produit en dix ans « une accumulation de revendications et d'organisation militante, sans que la droite ni la social-démocratie n'aient su y répondre ». Si la chercheuse reconnaît que les générations précédentes ont été plus suiveuses qu'initiatrices du mouvement actuel, elle l'explique par différents facteurs : « leur éclatement, provoqué par les crimes de la dictature et l'exil ; l'« élitisation » d'une partie des militants, devenus éloignés des luttes populaires ; et les effets de marginalisation et de dépolitisation dus aux élites transitionnelles, qui ont joué contre les luttes de la gauche au nom de la paix, mais une paix néolibérale ».

La pression de secteurs plus radicaux a pourtant joué un rôle pour inciter les militaires à respecter la transition prévue. Ces secteurs ont été invisibilisés de cette histoire, alors qu'ils incarnaient d'autres voies possibles que celle qui a été suivie. « Certains universitaires ont martelé qu'il n'y avait pas d'autre choix qu'un progressisme limité et un néolibéralisme corrigé. Mais durant les années 1980, des acteurs ont existé, qui promouvaient une transition « rupturiste » et non « pactée » », souligne Gaudichaud.

Leur mémoire reste encore ensevelie par le récit officiel de l'histoire chilienne. L'historienne Francisca Herrera Crisan, qui a écrit **une belle tribune** à ce sujet, est aujourd'hui partiellement reconvertie en sommelière engagée « pour mettre en valeur des traditions viticoles locales, contre la grande industrie du vin ». Une trajectoire personnelle qu'elle estime révélatrice : « J'étais partie pour étudier les mémoires de la période allant de l'Unité populaire à la transition, et j'ai été effarée par la chape de plomb que j'ai rencontrée, une sorte de négationnisme diffus à l'échelle de la société. Ce n'est pas étonnant : les programmes scolaires ont longtemps été indigents, tandis que jusqu'en 2010 le Musée

d'histoire nationale s'arrêtait encore en 1970. Au niveau de la justice, le pacte de silence et l'impunité des tortionnaires n'ont été que tardivement entamés. »



En 2019, un manifestant commémore le coup d'État de 1973. © Reuters

« Il est temps de se regarder en face comme nation, de constater quels ont été les faits, poursuit-elle, en racontant que lors d'un conseil populaire auquel elle a participé à Valparaíso, « tout le monde parlait, tout affleurait ». La période de l'Unité populaire, dont l'écrasement est tout de même à l'origine de la dictature et de la transition telle qu'elle s'est faite, est encore peu revisitée. Mais la revendication d'un véritable moment constituant et la reprise d'hymnes musicaux autrefois réservés au camp des « rouges » pointent vers une contestation directe et généralisée des arrangements sociopolitiques de la transition chilienne.

Franck Gaudichaud en est convaincu : « Ce qui vient de se passer au Chili marquera, quoi qu'il en soit, un « avant » et un « après » dans la démocratisation inachevée. Pour autant, parler d'« effondrement du modèle » me semble prématuré, dans la mesure où le débouché politique à cette explosion sociale est encore à construire. » En effet, la gauche alternative est encore minoritaire au Parlement et le diable résidera dans les modalités de rédaction d'un nouveau texte constitutionnel.

Dans son **dernier discours**, prononcé sur Radio Magallanes alors que l'armée pilonnait le palais de la Moneda le 11 septembre 1973, Salvador Allende avait trouvé la force de prononcer ces mots : « J'ai la certitude que la graine que l'on a semée dans la conscience digne de milliers et milliers de Chiliens ne pourra rester enfouie définitivement. Ils ont la force, ils pourront nous asservir mais n'éviteront pas les avancées sociales avec le crime et la force. L'Histoire est à nous, c'est le peuple qui la fait. »

Boîte noire

Les personnes interrogées l'ont été au téléphone. Toutes ont relu leurs citations et n'ont apporté que des modifications marginales.

Prolonger

Sur la fin du régime franquiste et la transition post-dictature, le livre ancien de Raymond Carr et Juan Pablo Fusi, *Spain. Dictatorship to Democracy*, mérite encore d'être consulté. Je me suis aussi appuyé sur le chapitre de José María Maravall et Julián Santamaría consacré à l'Espagne dans l'ouvrage collectif *Transitions from Authoritarian*

Rule. Southern Europe (dirigé par Guillermo O'Donnell, Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead, Johns Hopkins University Press, 1986). L'*Histoire de l'Espagne contemporaine*, ouvrage dirigé par Jordi Canal **chez Armand Colin**, rassemble également des contributions très bien faites. Les citations de Mercedes Yusta et Sophie Baby en sont tirées.

Sur le Chili, outre les nombreuses informations contenues dans les ouvrages et articles cités dans l'article, les interlocuteurs mentionnés m'ont été d'une grande aide. Les entretiens se sont déroulés par téléphone.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.